

**COMPTE RENDU  
REUNION DU BUREAU  
REUNION DU 5 MARS 2026**

Date de la convocation : 26 février 2026

Le cinq mars deux mil vingt-six à 18 heures 30, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en les locaux du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 10

Présents : 9

Exprimés : 9

CC GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES				Emargement
Monsieur	Jean-François	COLLARDOT	Président	Présent
Monsieur	Jean Luc	ROBIOT	VP Vouge Amont	Présent
Monsieur	Denis	PENNING	Secrétaire	Présent
CC PLAINE DIJONNAISE				
Monsieur	Alain	LEFEVRE	VP Varaude	Excusé
Monsieur	Dominique	JANIN	Membre	Présent
CC RIVES DE SAÔNE				
Monsieur	Patrick	JACQUET	VP Vouge Aval	Présent
Monsieur	Jean Luc	BOILLIN	VP Bièvre	Présent
DIJON METROPOLE				
Monsieur	Jean Patrick	MASSON	VP Cent Fonts	Présent
Monsieur	Jean Michel	VERPILLOT	Membre	Présent
Monsieur	Marien	LOVICH	Membre	Présent

M. PENNING est secrétaire du syndicat

Assistent : Mme ZITO Florence (CLE Vouge) et PASQUWELAGE Thilini (SBV), MM POULLOT Hubert (CCGNSG), MORELLE Guy, BUSQUIN Louis, PARUSSATTI Léo et BOILLIN Nicolas (SBV)

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 8 décembre 2025

Bilan d'activité 2025

Travaux de restaurations morphologiques des cours d'eau

- Vouge à Gilly-lès-Cîteaux (ferme de la Folie) - Délégation 2611
- Noire-Potte à Thorey-en-Plaine – Délégation 2612

Autres informations

\*\*\*\*\*

Le Président présente les excuses de M. LEFEVRE.

\*\*\*\*\*

**I. Approbation du CR du 8 décembre 2025**

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

## II. Bilan d'activité 2025

Le Président explique que l'intégralité du bilan d'activité 2025 a été transmis aux membres du bureau à l'occasion de l'envoi de la convocation de la réunion de ce jour.

M. BOILLIN Nicolas dresse un aperçu succinct des actions portées par le SBV, de l'InterCLE (extrait – l'intégralité fait l'objet d'un rapport propre) et de la CLE de la Vouge en 2025. Dès lors où il est validé, il est transmis à nos financeurs afin d'obtenir le solde des aides sur les postes.

Le bureau valide le bilan d'activité 2025.

Le Président souligne la qualité du travail des techniciens et l'implication des élus durant cette année et plus largement lors de la dernière mandature. Il remercie chaleureusement les élus du bureau pour leur aide.

## III. Travaux de restaurations morphologiques des cours d'eau

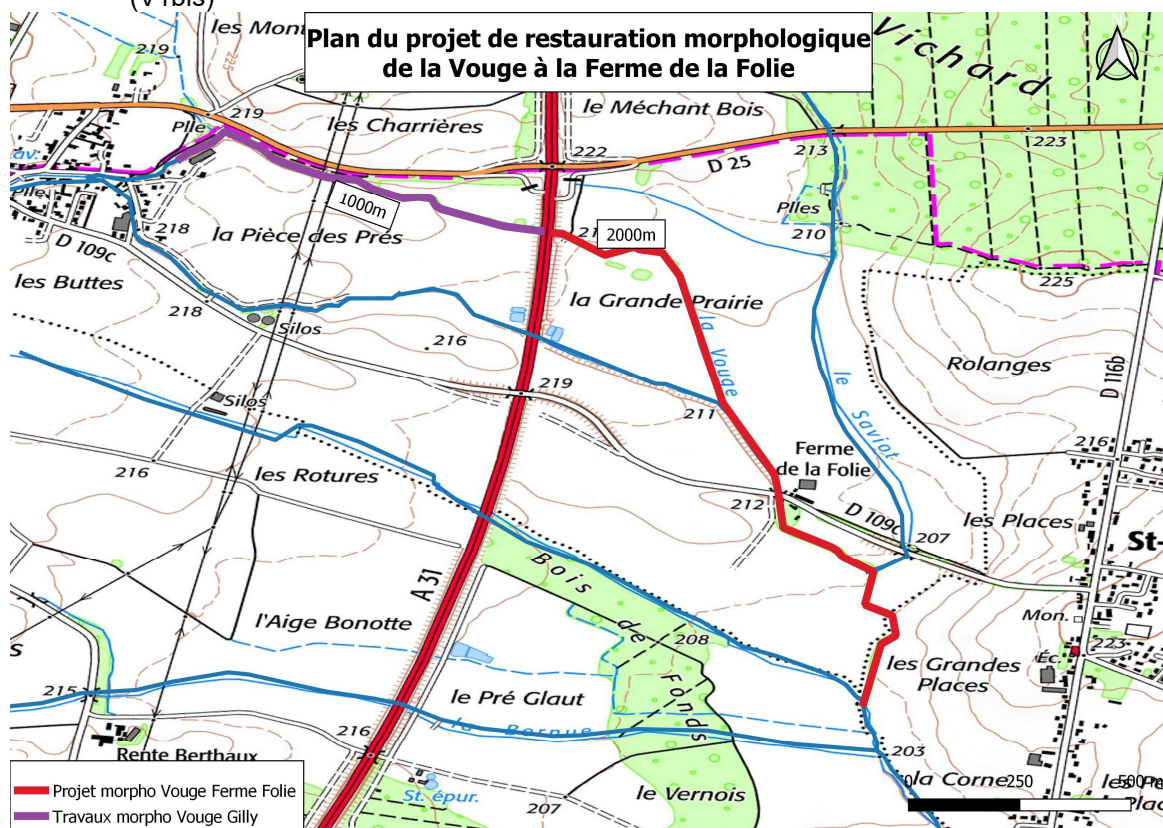
a. Retour sur la restauration du Layer à Saulon-la-Chapelle et de la Varaude sur Tarsul-Izeure  
Le Président donne la parole à M. BUSQUIN. Celui-ci illustre par des photographies et deux vidéos la mise en place d'épis et d'une recharge granulométrique sur les sites du Layer et de la Varaude. Après visionnage, les élus constatent qu'en cas de crues les aménagements n'ont aucun effet sur la ligne d'eau et sont donc bien transparents hydrauliquement en hautes eaux.

b. Restauration de la morphologie de la Vouge à Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine et Magny-lès-Aubigny (V3)

Le Président transmet la parole à M. PARUSSATTI

Les travaux de déboisement se terminent. Les travaux de restauration morphologique de la Vouge reprendront entre avril et juin (selon les conditions hydrologiques).

c. Démarche sur la Vouge : Site de Gilly-lès-Cîteaux, Saint-Bernard et Flagey-Echézeaux (V1bis)



Après rencontres à deux reprises avec les nouveaux propriétaires du moulin de la ferme de la Folie en ce début d'année, il est probable qu'ils donnent leurs accords pour l'étude et les travaux sur leurs parcelles. Dans cette hypothèse, les étapes suivantes seront les suivantes :

- Rencontre avec les autres propriétaires riverains afin d'obtenir leurs accords ;
- Rédaction du CCTP puis appel d'offres avant la fin du premier semestre 2026.

Le Président propose d'engager la démarche, sous réserve de l'obtention de l'ensemble des accords, avant l'installation du nouveau conseil syndical.

\*\*\*\*\*

**Délibération 2026-11 : Projet de restauration de la morphologie de la Vouge sur les communes de Gilly-lès-Cîteaux, Saint-Bernard et Flagey-Echézeaux (V1bis)**

Le Président rappelle que le bassin de la Vouge est reconnu au titre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée (SDAGE RM) 2022-2027 comme bassin prioritaire pour la mise en œuvre de travaux de restauration de la morphologie et de restauration écologique de ses cours d'eau dans le but de l'atteinte de bon état de la qualité des eaux et d'anticiper les effets du changement climatique (dispositions 6A-04, 6A-05, 6A-08, MIA0202, MIA0301 et MIA0304 du PDM). À ce titre, la restauration de la Vouge relève de l'Intérêt Général, conformément aux statuts du SBV (item 8° du I du L211-7 du CE).

Le Président rappelle que depuis 2018, le SBV a engagé des démarches de restauration morphologique de la Vouge qui se sont traduit par (d'amont en aval) :

- La restauration de la rivière sur 1 000 ml à Gilly-lès-Cîteaux (travaux R2 en 2025) ;
- La restauration sur plus de 3 300 ml entre Saint Bernard et Villebichot (travaux R1 déjà menés ou en cours) sur un linéaire où la rivière n'est historiquement plus dans son talweg naturel ;
- La restauration sur 1 000 ml à Bessey-lès-Cîteaux / Izeure (travaux R2 en 2025) ;
- La restauration sur 2 500 ml à Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine / Magny-lès-Aubigny (travaux R2 en 2018 sur 500 ml complétés par ceux en cours) ;
- La restauration sur 400 ml à Esbarres (travaux R1 entre 2010 et 2020).

Le Président précise que le SBV est en cours d'obtention la totalité des autorisations signés des propriétaires riverains sur une distance de 2 200 ml entre l'autoroute A31 et à la confluence avec la Bornue. Le principe de restauration de la rivière sur ce linéaire consiste à la restauration morphologique d'ambition R2 en continuité des travaux réalisés en 2025 en amont de l'autoroute et de la restauration écologique de la Vouge au Moulin de la Ferme de la Folie (ROE 17604)

Le Président énumère les différentes étapes de la démarche :

- Diagnostic morphologique de la rivière et du Moulin de la Ferme de la Folie en tranche ferme ;
- Rédaction de rapports de phase projets sur la base d'une restauration de la Vouge d'ambition R2 et de la continuité écologique en tranche ferme ;
- Rédaction du DLE et lancement de la démarche administrative visant à obtenir l'AP autorisant les travaux en tranche optionnelle ;
- Maîtrise d'œuvre en tranche optionnelle.

Le Président dit que l'étude pourrait être lancée dès l'obtention de l'ensemble des autorisations des propriétaires. Dans cette hypothèse, Il est envisagé de la débiter au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2026. A la suite les travaux ne pourraient être envisagés qu'au mieux en 2028.

Le Président précise que c'est au moment du rendu des rapports PRO, que le coût et l'échéancier des différentes phases des travaux seront définis plus précisément et nécessiteront une nouvelle délibération du SBV.

Le plan de financement sera le suivant :

	Coût (€ TTC)	AERM&C, CRBFC et CD21	SBV
Diagnostic et étude PRO - Tranche Ferme	65 000	81 840	20 460
Temps de maîtrise d'ouvrage du chargé de missions (40 jours) – hors majoration	7 300		
DLE – Tranche optionnelle	10 000		
Maitrise d'œuvre - Tranche optionnelle	20 000		
<b>Total</b>	<b>102 300</b>		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau du SBV :

- CONFIRME le souhait de mise en œuvre des travaux de restauration de l'hydromorphologie et de la restauration de la continuité écologique de la Vouge à sur les communes de Gilly-lès-Cîteaux, Saint-Bernard et Flagey-Echézeaux sur 2 200 ml ;

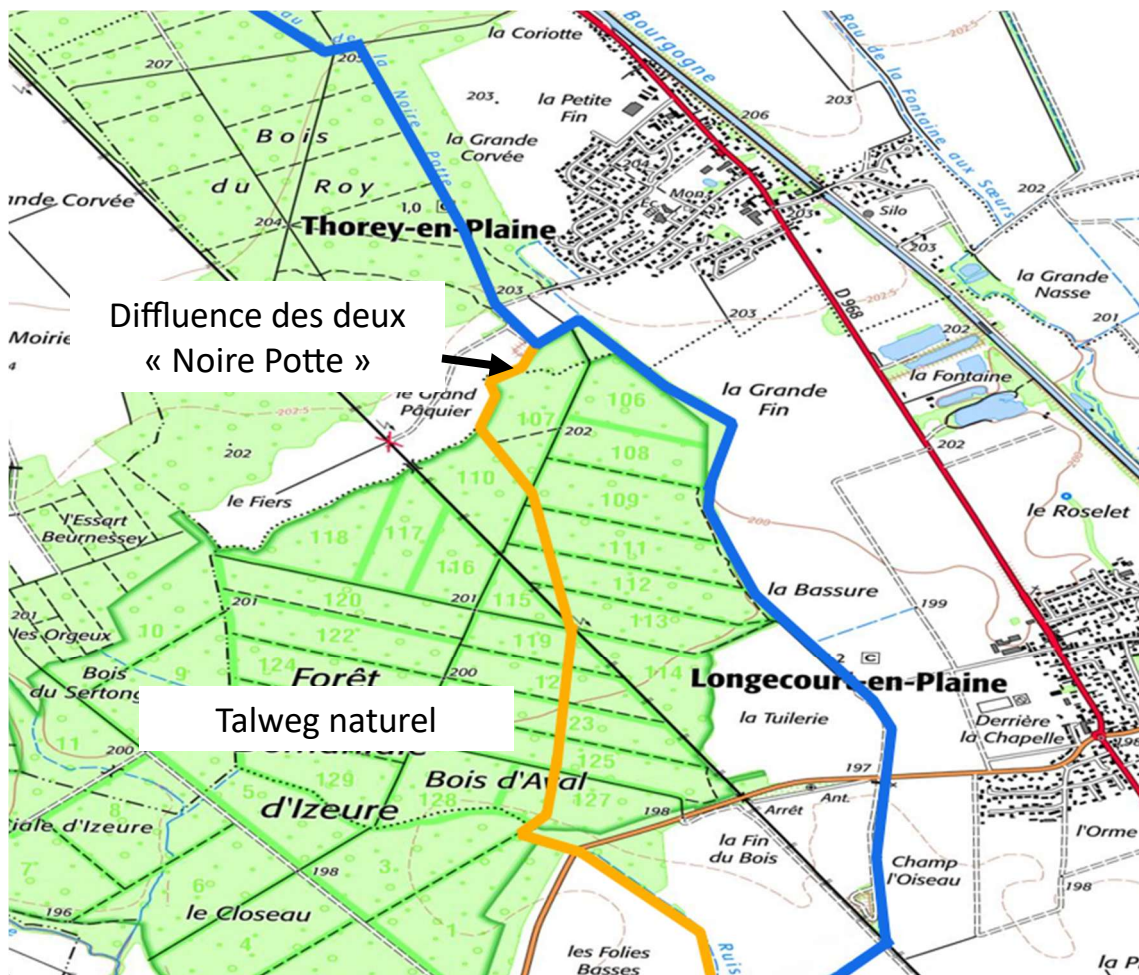
- APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus ;
- INSCRIT les dépenses et les recettes aux différents articles des budgets 2026 et 2027 ;
- CHARGE et AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet, notamment les demandes de financements ;
- PRECISE qu'une délibération complémentaire sera nécessaire pour la définition précise de la phase travaux et de leurs coûts.

d. Démarche sur la Noire Potte à Thorey-en-Plaine et Longecourt-en-Plaine

L'ensemble des autorisations a été désormais obtenu. M. PARUSSATTI explique qu'il s'agira de remettre la rivière dans son talweg naturel et de restaurer une zone d'expansion de crues dans la forêt domaniale. Il y a néanmoins deux contraintes :

- Le passage de la voie ferrée au milieu de la forêt ;
- Le classement en RBI (Réserve Biologique Communale) sur la partie aval du projet pour laquelle l'ONF a précisé très récemment que ce classement ne remettrait pas en cause la mise en œuvre des travaux.

À la demande M. POUILLON, il est précisé que plus de 3 kilomètres de rivière serait remise en eau (entre la diffuence et la confluence actuelles). Le Président propose de prendre une délibération pour lancer la démarche dans les prochaines semaines.



\*\*\*\*\*

**Délibération 2026-12 : Projet de restauration de la morphologie de la Noire Potte sur les communes de Thorey-en-Plaine et Longecourt-en-Plaine**

Le Président rappelle que le bassin de la Vouge est reconnu au titre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée (SDAGE RM) 2022-2027 comme bassin prioritaire pour la mise en œuvre de travaux de restauration de la morphologie de ses cours d'eau dans le but de l'atteinte de bon état de la qualité des eaux et d'anticiper les effets du changement climatique (dispositions 6A-04, 6A-05, 6A-08, MIA0202 et MIA0304 du PDM). À ce titre, la

restauration de la Vouge relève de l'Intérêt Général, conformément aux statuts du SBV (item 8° du I du L211-7 du CE).

Le Président rappelle que depuis 2018, le SBV a engagé des démarches de restauration morphologique de la Vouge qui se sont traduit par (d'amont en aval) :

- La restauration de la rivière sur 1 000 ml à Gilly-lès-Cîteaux (travaux R2 en 2025) ;
- La restauration sur plus de 3 300 ml entre Saint Bernard et Villebichot (travaux R1 déjà menés ou en cours) sur un linéaire où la rivière n'est historiquement plus dans son talweg naturel ;
- La restauration sur 1 000 ml à Bessey-lès-Cîteaux / Izeure (travaux R2 en 2025) ;
- La restauration sur 2 500 ml à Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine / Magny-lès-Aubigny (travaux R2 en 2018 sur 500 ml complétés par ceux en cours) ;
- La restauration sur 400 ml à Esbarres (travaux R1 entre 2010 et 2020).

Le Président précise que le SBV a obtenu la totalité des autorisations signées des propriétaires (dont ONF) pour la remise dans son talweg naturel de la Noire Potte dans la forêt domaniale de Thorey-en-Plaine et Longecourt-en-Plaine. Le principe de restauration de la rivière sur ce linéaire consiste à la restauration morphologique d'ambition R3.

Le Président énumère les différentes étapes de la démarche :

- Diagnostic morphologique de la rivière en tranche ferme ;
- Rédaction du rapport de phase projet sur la base d'une restauration de la Noire-Potte d'ambition R3 ;
- Rédaction du DLE et lancement de la démarche administrative visant à obtenir l'AP autorisant les travaux en tranche optionnelle ;
- Maîtrise d'œuvre en tranche optionnelle.

Le Président dit qu'il est envisagé de débiter l'étude au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2026. A la suite, les travaux ne pourraient être envisagés qu'au mieux en 2027.

Le Président précise que c'est au moment du rendu du rapport PRO, que le coût et l'échéancier des différentes phases des travaux seront définis plus précisément et nécessiteront une nouvelle délibération du SBV.

Le plan de financement sera le suivant :

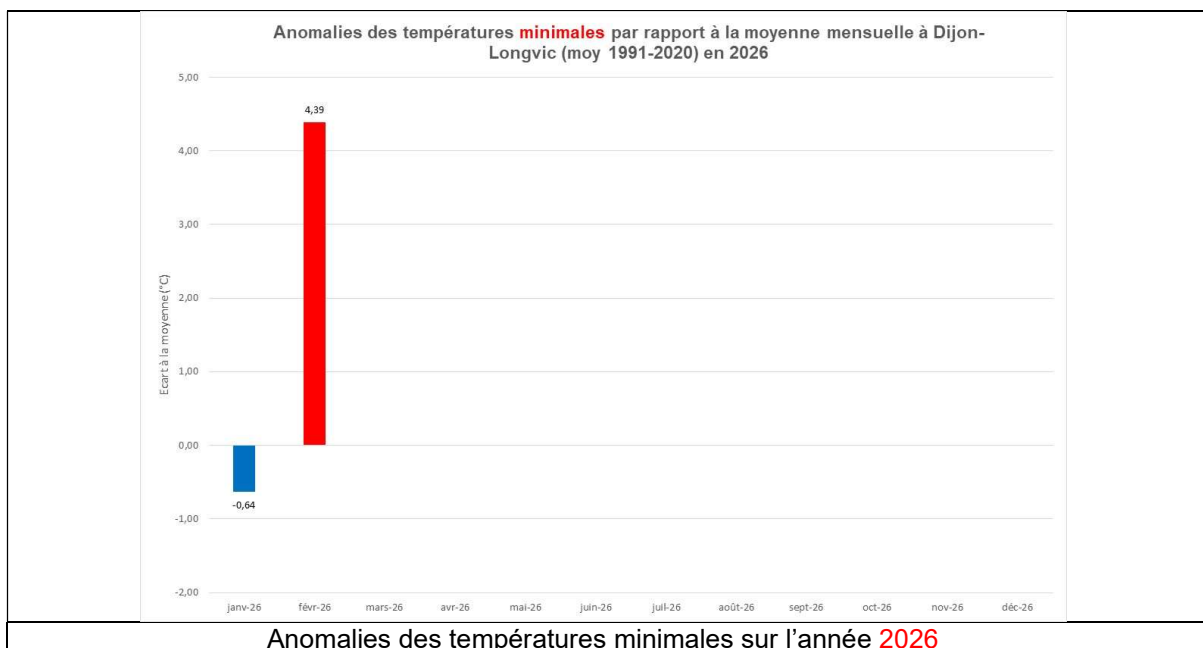
	Coût (€ TTC)	AERM&C, CRBFC et CD21	SBV
Diagnostic et étude PRO - Tranche Ferme	35 000	56 400	14 100
Temps de maîtrise d'ouvrage du chargé de missions (30 jours) – <i>hors majoration</i>	5 500		
DLE – Tranche optionnelle	10 000		
Maitrise d'œuvre - Tranche optionnelle	20 000		
<b>Total</b>	<b>70 500</b>		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau du SBV :

- CONFIRME le souhait de mise en œuvre des travaux de restauration de l'hydromorphologie de la Noire-Potte sur les communes de Thorey-en-Plaine et Longecourt-en-Plaine ;
- APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus ;
- INSCRIT les dépenses et les recettes aux différents articles des budgets 2026 et 2027 ;
- CHARGE et AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet, notamment les demandes de financements ;
- PRECISE qu'une délibération complémentaire sera nécessaire pour la définition précise de la phase travaux et de leurs coûts.

#### IV. Autres informations

- M. BOILLIN Nicolas précise que les températures du moins de février 2026, sont très au-delà des normales.



- Les inaugurations des travaux de restauration de la morphologie de la Vouge à Bessey-lès-Cîteaux / Izeure et de Gilly-lès-Cîteaux se dérouleront à Bessey-lès-Cîteaux, le vendredi 5 juin 2026 à 10h00

\*\*\*\*\*

M. POUILLOT, retrace l'ensemble des actions du Président depuis son élection en 2015 et tient à le remercier pour tout le travail et l'investissement dont il a fait preuve durant ces années. Quelques mots qui résument parfaitement son engagement : intérêt général, sérieux, détermination, disponibilité, passion, compétences dans le domaine de l'eau et patience. Il insiste particulièrement sur les réussites dans la protection des milieux aquatiques du bassin de la Vouge qui n'auraient été possible sans ta persévérance : « Tu dois, Jean François, en être fier ».

Au nom de l'ensemble des membres du bureau et des techniciens, Hubert POUILLOT remet un cadeau à M. et Mme COLLARDOT. Ils applaudissent le Président et réitèrent leur remerciement.

M. COLLARDOT remercie très chaleureusement l'ensemble des membres du bureau (dont M. LEFEVRE malheureusement absent de dernière minute) et les techniciens puis les invite à un moment de convivialité.

